

I. ZSC TOURBIÈRE DE NÉGARIOUX-MALSAGNE (FR7401104)

A. Animation en régie SMAG PNRML

1. Gestion des habitats et des espèces

a) *Gestion adaptée des habitats et espèces d'intérêt communautaire via la charte du site et les contrats Natura 2000 (forestiers et non-agricoles non-forestiers)*

• Charte du site :

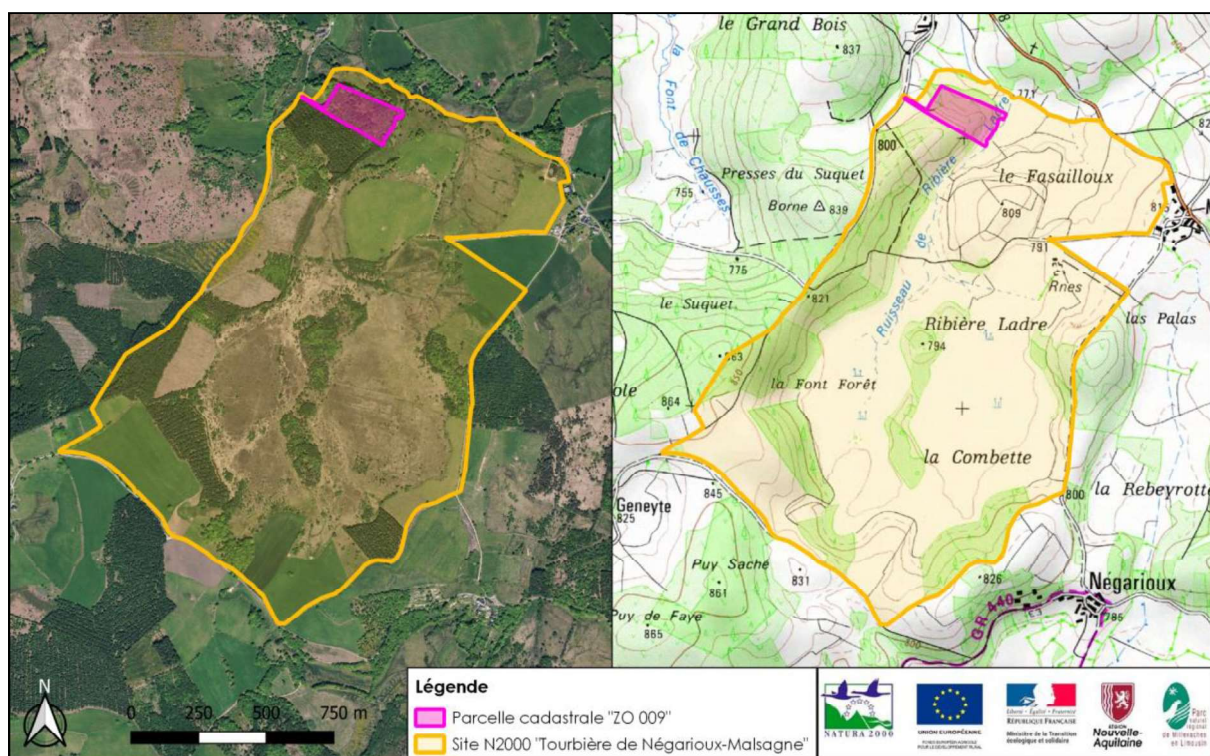
L'objectif sera de promouvoir la charte auprès des divers propriétaires contactés ou rencontrés lors de la période d'animation à venir.

D'ores et déjà, le CEN Nouvelle-aquitaine, propriétaires/gestionnaires de plusieurs parcelles sur le site, souhaite signer la charte d'ici la fin de l'année 2021, un travail sera donc consacré à cette action sur la période d'animation à venir. La promotion de la Charte Natura 2000 de la ZPS sera assurée concomitamment.

• Contrats Natura 2000 :

Un secteur boisé (hêtraie vieillissante) avait été déterminé comme prioritaire lors de la précédente animation car il constituait l'une des rares forêts de feuillus encore présentes sur le site. Suite à un contact récent, les propriétaires de ce boisement ont confirmé souhaiter s'engager dans la signature d'un contrat forestier sur le maintien d'arbres et d'îlots de sénescence. Un travail sera donc consacré à la rédaction et au dépôt du pré-contrat.

Carte 2 : tourbière de Négarioux-Malsagne, localisation d'un éventuel pré-contrat Natura 2000 Forestier



Temps de travail dévolu à l'action :

- 19,5 heures/Ingénieur Territorial

Contenu :

- Signature de la charte du site (parcelles du CEN Nouvelle-Aquitaine)
- Élaboration du dossier de contrat Natura 2000 forestier

b) Gestion adaptée des habitats déclarés en surfaces agricoles via les MAEc

La période d'animation ne devrait pas permettre de proposer aux éleveurs du site de s'engager dans les mesures issues de la nouvelle programmation PAC (celle-ci devant être opérationnelle au cours du printemps 2022). Toutefois, lors de la campagne 2021, les agriculteurs vont avoir la possibilité de :

- Prolonger d'une année des engagements souscrits en 2015 et/ou 2016, à l'instar de ce que l'Administration leur a proposé au printemps 2020.
- Changer de mesures sur certaines surfaces ou d'engager de nouvelles surfaces pour un an (voire 5 ans pour une mesure en particulier, correspondant à la réouverture de milieux patrimoniaux)

En conséquence, le volet MAEc de l'animation Natura 2000 entre avril 2021 et février 2022 consistera à :

- Assister les éleveurs engagés ou souhaitant s'engager dans cette démarche (cartographie des parcelles concernées, montage du dossier, diagnostic, plan de gestion, etc.).
- Préparer la nouvelle programmation (contribution à la rédaction des nouveaux cahiers des charges, sensibilisation des éleveurs).

L'orientation qui sera donnée à l'amorce de la nouvelle animation MAEc consistera à :

- Préserver l'intégrité des cours d'eau et des zones humides, en cherchant à éviter leur dégradation par le bétail.
- Assurer un entretien par le pâturage sur des parcelles gagnées par l'enrichissement.

Une cartographie de ces deux types de risque sera réalisée par les agents du Parc, avant de prendre contact avec les éleveurs. À cette fin, la cartographie des habitats sera largement mobilisée.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 15,6 heures/Ingénieur Territorial

Contenu :

- Prise de contact avec les agriculteurs
- Phase de terrain : visite des parcelles pressenties
- Synthèse / analyse
- Cartographie
- Dossier d'exploitation
- Diagnostic et/ou Plan de gestion pastoral selon mesures contractualisées
- Autres outils : Recherche d'une nouvelle dynamique d'estive sur le secteur

2. Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

Le SMAG du PNRML apportera aux services de l'État et/ou aux maîtres d'ouvrages de plans, projets, travaux soumis à évaluation des incidences Natura 2000, toute information, conseil ou avis permettant d'éviter, réduire ou compenser les impacts sur les habitats et espèce d'intérêt communautaire du site.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 7,8 heures/Ingénieur Territorial

Contenu :

- Contact avec les services de l'État et/ou maîtres d'ouvrages
- Phase de terrain : visite des parcelles concernées
- Synthèse / analyse
- Cartographie éventuelle des sensibilités environnementales
- Envoi de préconisations propres aux habitats et aux espèces

3. Amélioration des connaissances et suivi scientifique

Les prospections naturalistes et/ou analyses cartographiques permettent de disposer d'une base de données objectives permettant d'évaluer les tendances d'évolution des habitats et des espèces dans le site.

Un travail de recherche de stations de Bruchie des Vosges et de populations de Damier de la Succise sera entrepris sur le site en 2021. Afin d'optimiser les prospections, une réflexion sera préalablement menée sur la méthodologie à employer pour contacter et recenser ces espèces.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 23,4 heures/Ingénieur Territorial
- 23,4 heures/Technicien Territorial

Contenu :

- Réflexion sur le protocole et réalisation d'inventaires pour certaines espèces d'intérêt communautaire (p. ex. Bruchie des Vosges, Damier de la succise)
- Saisie des données naturalistes via l'interface GEONATURE gérée par le SMAG du PNRML
- Prises de vue géoréférencées et horodatées des habitats du site

4. Information, communication et sensibilisation

Il s'agira d'informer, communiquer et sensibiliser aux actions de préservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire par le biais du site internet du site, la diffusion de supports de communication et l'organisation de manifestations destinées aux scolaires et au grand public.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 31,2 heures/Ingénieur Territorial
- 3,9 heures/Rédacteur territorial

Contenu :

- Mise à jour du site internet (actualités, bilan activité, sorties, etc.)
- Rédaction et diffusion de la 9^{ème} lettre info annuelle
- Conception (repérage circuit, atelier, support pédagogique, etc.) et réalisation d'au moins une manifestation à destination du grand public ou des scolaires (animation estivale, chantier, intervention in-situ)
- Publicité (création d'affiches, diffusion sur les réseaux sociaux et moyens de communication du Parc, réalisation d'interview, etc...)

5. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques

L'animateur référent du site se tiendra à jour des évolutions réglementaires liées à Natura 2000, échangera avec les autres acteurs régionaux (réseau Natura 2000, partenaires, etc.) et s'assurera de la bonne complémentarité et articulation avec les autres politiques publiques.

Ce volet comprendra les échanges avec les services de l'État ainsi que des saisies dans le logiciel SIN2.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 7,8 heures/Ingénieur Territorial

Contenu :

- Veille territoriale
- Participation aux réunions stratégiques
- Participation à la rédaction de documents de cadrage
- Appropriation et saisies dans SIN2

6. Gestion administrative, animation de la gouvernance du site

Lors d'une phase d'animation, un temps est consacré à la gestion administrative et financière du site, ce qui se traduit par :

- des moments de réunions et d'échanges (mails, appels téléphoniques) avec les parties prenantes pour s'accorder sur l'utilisation des outils, préciser des points des cahiers des charges et, de manière générale, aiguiller l'animation ;
- un suivi du temps de travail afin d'évaluer régulièrement l'avancement des actions (bilan de mi-parcours et de fin d'animation) ;
- La préparation et l'animation d'un comité de pilotage (COPIL).

Cette réunion de comité de pilotage sera l'occasion de :

- proposer un bilan des activités conduites,
- établir un état des lieux pour les projets en cours,
- présenter un programme d'activité pour la période 2022-2023 incluant un volet budgétaire

Temps de travail dévolu à l'action :

- 7,8 heures/Ingénieur Territorial coordinateur
- 31,2 heures/Ingénieur Territorial

Contenu :

- Échanges téléphoniques et/ou mails avec les parties prenantes à l'animation du site

- Suivi du temps de travail
- Analyse des actions à mi-parcours
- Rédaction du rapport d'activité de fin d'animation
- Réflexion sur la période d'animation suivante : Analyse des perspectives et rédaction du programme d'activité
- Préparation et animation d'un Comité de pilotage, et compte-rendu afférent

B. Frais liés à l'action

Frais de déplacement : 400 km (12 allers-retours de 30 km et 40 km de déplacements sur place)

Repas : 10